



## Assemblée Générale ordinaire

### ADULLACT

Compte rendu de séance du 20 juin 2012

CNIT – Paris La Défense

soit

**Un document de 28 pages**

incluant le compte rendu (jusqu'à la page 17)

et

ses annexes (pages 18 à 28)

#### **diffusion :**

**aux représentants des collectivités territoriales et assimilées, des administrations et établissements dépendant de l'Etat, des établissements publics de santé et assimilés des associations, des établissements d'enseignement, et des entreprises, ainsi qu'aux personnes physiques adhérentes de l'association**

## **ORDRE DU JOUR**

---

### **1. Rapport moral**

### **2. Rapport d'activité**

- 2.1. Etat des lieux des adhésions
- 2.2. Etat des lieux de la forge ADULLACT
- 2.3. Etat des lieux des groupes de travail
- 2.4. Etat des lieux des participations

### **3. Rapport financier**

### **4. Lecture des rapports d'expertise du Commissaire aux Comptes**

### **5. Approbation des comptes par l'Assemblée Générale**

### **6. Résolution sur l'affectation du résultat**

### **7. Modifications statutaires pour la Reconnaissance d'Utilité Publique**

### **8. Désignation de deux mandataires auprès du Conseil d'Etat**

### **9. Changement de titre de l'association**

### **10. Transfert du siège social**

### **11. Renouvellement des membres du Conseil d'Administration**

### **12. Questions diverses**

## **ANNEXES**

---

**Annexe 1 : Liste des correspondants présents**

**Annexe 1 bis : Liste des membres représentés**

**Annexe 1 ter : Liste des correspondants invités**

**Annexe 2 : Graphique de présentation de l'évolution du nombre d'adhérents**

**Annexe 3 : Compte de résultat 2011**

**Annexe 4 : Bilan 2011**

**Annexe 5 : Projet de préambule aux statuts**

**Annexe 6 : Note du Bureau des Associations et des Fondations**

**Annexe 7 : Nouvelle composition du Conseil d'Administration**

## **PREAMBULE**

---

**14h21 - M. François ELIE**, Président de l'ADULLACT, prononce un mot de bienvenue à l'attention des membres présents et les remercie chaleureusement pour leur participation.

**M. Matthieu PIAUMIER**, Responsable Administratif et Financier de l'ADULLACT, procède ensuite aux décomptes des membres ayant émargé et des pouvoirs ayant été transmis préalablement à la séance. Il est constaté que **38 membres sont présents et 30 sont représentés, soit au total 69 voix : le quorum étant situé à 57,25 voix, soit un quart des 229 membres à jour de cotisation, les conditions sont réunies pour que l'Assemblée Générale délibère valablement.**

Il est par ailleurs précisé que sept pouvoirs supplémentaires établis en blanc n'ont pas été distribués et intégrés aux décomptes précédents :

- **Mme Christine GENNARO**, représentant l'Agence ARDESI
- **M. Thierry BACON**, représentant la Communauté d'Agglomération SICOVAL
- **M. Jean-Claude DESFACHELLE**, représentant la Ville de Saint-Laurent-Blangy
- **M. Jean-Marc GAL**, représentant la Ville de Melun
- **Mme Sophie HOUZET**, représentant l'association Pôle Numérique
- **M. Olivier FOSSE**, représentant la société BST CONSULTANT
- **M. Christian LAUTIER**

Pour animer cette séance, **M. François ELIE** est accompagné de **M. Pascal FEYDEL**, Délégué Général de l'ADULLACT.

**M. Matthieu PIAUMIER** est nommé secrétaire de séance.

## **RAPPORT MORAL**

---

**14h23 - M. François ELIE** débute son rapport moral en faisant constater que l'ADULLACT continue de bénéficier d'une bonne image et il se félicite que le logiciel libre progresse dans le champ de la chaîne du document.

Toutefois, **M. François ELIE** poursuit en faisant remarquer que l'instruction de la demande de Reconnaissance d'Utilité Publique de l'association auprès du Conseil d'Etat traîne en longueur : débutée en février 2010, cette instruction a été ralentie suite à un premier refus émis par le Bureau des Associations et des Fondations du Ministère de l'Intérieur et à plusieurs demandes d'ajustements statutaires. En outre, **M. François ELIE** constate que l'ADULLACT doit améliorer la lisibilité de son image en ligne, les différents sites internet de l'association souffrant de disparité et n'autorisant pas l'accès à une information ciblée en fonction du statut du visiteur, qu'il soit élu, directeur informatique ou agent territorial.

**M. François ELIE** conclut son rapport moral en proposant à l'assemblée que l'ADULLACT investisse dans les prochains mois sur l'Open Data, tant sur les aspects liés à l'outillage que sur les moyens à mettre en œuvre pour initier une mutualisation sur le sujet : le logiciel libre doit naturellement accompagner l'ouverture des données et l'essaimage au travers du modèle coopératif doit permettre d'accompagner les collectivités dans leur démarche.

**M. François ELIE** soumet son rapport moral à l'approbation de l'Assemblée Générale

**14h26 - vote : approuvé à l'unanimité**

## RAPPORT D'ACTIVITE

**14h26 - M. François ELIE** donne ensuite la parole à **M. Pascal FEYDEL**, Délégué Général de l'ADULLACT, pour la présentation du rapport d'activité.

### ETAT DES ADHESIONS

**14h27 - M. Pascal FEYDEL** commente l'état des adhésions 2011 en faisant remarquer la faible progression de l'ordre de 4% du nombre de membres « Collectivités Territoriales », progression beaucoup plus importante les années passées. Par ailleurs, les membres des autres collèges sont stables, toutefois une campagne d'adhésion sera lancée prochainement vers ces collèges pour répondre aux critères d'éligibilité de la Reconnaissance d'Utilité Publique.

ADHERENTS	AU 31/12/2010	AU 31/12/2011	Variation
Collectivités territoriales et administrations publiques	185	193	4,32%
Associations	5	6	20,00%
Enseignement	2	2	0,00%
Entreprises	9	9	0,00%
Individus	16	16	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>217</b>	<b>226</b>	<b>4,15%</b>

En 2011, l'ADULLACT a enregistré 20 nouvelles adhésions, contre 27 en 2010, selon la répartition suivante :

- 2 Conseils Régionaux
- 2 Conseils Généraux
- 2 Communautés Urbaines, d'Agglomération, de Communes
- 10 Communes
- 1 Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
- 1 Groupement d'Intérêt Public
- 2 Syndicats Intercommunaux

**M. Pascal FEYDEL** indique que ces nouvelles adhésions représentent un volume de nouvelles cotisations de 69 000,00 €, avec notamment la ré-adhésion du Conseil Régional de Poitou-Charentes et l'arrivée du Conseil Régional de Bretagne.

En 2011, l'ADULLACT a enregistré les résiliations ou transferts de 12 collectivités territoriales, contre 8 en 2010 :

- Conseil Général de Meurthe-et-Moselle
- Conseil Général de la Nièvre
- Mairie de Bailleul
- Mairie de Beauzac
- Mairie de la Chapelle-aux-Pots
- Mairie de Lucé
- Mairie de Molière-sur-Cèze
- Mairie de Saint-Lô
- Reims Métropole
- Centre de Gestion du Pas-de-Calais
- SICTOM d'Argentan
- SDIS du Doubs

**M. Pascal FEYDEL** indique que ces résiliations ou transferts représentent un volume de cotisations sortantes de 45 000,00 €, principalement justifié par le fait que le Syndicat Mixte e-mégalis a interrompu sa convention d'adhésion couvrant l'ensemble de la Région Bretagne pour adhérer à titre individuel, soit une perte nette de 31 000,00 €.

Le détail des nombreuses nouvelles adhésions enregistrées depuis janvier 2012 contraste cependant avec la faible progression des nouvelles adhésions de collectivités constatée en 2011 sur la même période :

- 4 Conseils Généraux
- 9 Communes

**M. Pascal FEYDEL** indique que les nouvelles adhésions enregistrées sur 2012 sont motivées par les services en ligne proposés par l'ADULLACT et notamment :

- S<sup>2</sup>LOW, dispositif de télé-transmission ACTES et HELIOS
- web-marchés, plate-forme de dématérialisation des procédures de marchés publics
- Tanaguru, outil d'audit d'accessibilité web

## **ETAT DES LIEUX DE LA FORGE ADULLACT**

---

**14h30 - M. Pascal FEYDEL** poursuit en présentant l'état des lieux de la forge adullact.net en détaillant quelques chiffres :

- 532 projets hébergés
- 7 026 utilisateurs enregistrés
- 7 000 téléchargements par mois
- 955 900 téléchargements depuis son lancement

Et en provenance d'AdmiSource :

- 30 nouveaux projets hébergés
- 450 nouveaux utilisateurs enregistrés
- 130 000 téléchargements depuis la fusion

**M. François ELIE** et **M. Pascal FEYDEL** se félicitent que le millionième téléchargement depuis adullact.net intervienne en 2012, et informent l'assemblée que la fermeture annoncée du CITIC de Haute-Savoie, hébergeur historique de la forge, a occasionné une migration « périlleuse » des serveurs vers le pôle Aquinetic<sup>1</sup>, nouvel hébergeur basé à Pessac (33). Tous deux remercient chaleureusement le CITIC de Haute-Savoie pour l'hébergement de haute qualité fourni au cours de ces 9 dernières années.

## ETAT DES LIEUX DES GROUPES DE TRAVAIL

---

**14h32 - M. Pascal FEYDEL** présente l'état des lieux des groupes de travail :

### Groupes de Travail ouverts actifs :

- Archivage Electronique
- PASTELL
- Gestion du registre CIL
- TRAJECO
- Parapheur Electronique
- Gestion des Flux Citoyens

### Groupes de Travail ouverts non actifs :

- Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
- Gestion des Délibérations
- Dématérialisation des Marchés Publics
- Gestion du RSA
- Evolutions S<sup>2</sup>LOW
- Systèmes d'Information Géographique
- Infrastructure et outils décisionnels

### Groupes de Travail à lancer :

- SOA
- Gestion des Ressources Humaines

**M. Pascal FEYDEL** détaille brièvement l'état des lieux de certains de ces groupes :

- beaucoup de groupes de travail sont orientés sur la gestion du document
- le groupe de travail **Gestion du registre CIL** est accompagné par plusieurs contributeurs et une première version du logiciel sera disponible en fin d'année
- les groupes de travail dédiés à l'**Aide Sociale Départementale** sont en perte de vitesse car 2 acteurs majeurs monopolisent le marché et ne laissent pas de place aux solutions libres

## ETAT DES LIEUX DES PARTICIPATIONS 2010

---

**14h35 - M. François ELIE** présente rapidement l'état des participations en 2011 à des manifestations :

---

<sup>1</sup> <http://www.pole-aquineti.fr>

- Journées thématiques sur la chaîne de confiance (26, 27 et 28 avril 2011 - Bordeaux, Paris et Lyon)
- Solution Linux 2011 (10, 11 et 12 mai 2011 - Paris)
- 8ème Journée Territoriale du Logiciel Libre (25 mai 2011 - Montpellier)
- 3ème Congrès annuel de l'ADULLACT (23 et 24 juin 2011 - Montpellier)
- 12èmes Rencontres Mondiales du Logiciel Libre (du 9 au 14 juillet 2011 - Strasbourg)
- Open World Forum (22, 23 et 24 septembre 2011 - Paris)
- FOSSa (26, 27 et 28 octobre 2011 - Lyon)
- Journée de lancement Archiland (7 décembre 2011 - Paris)

**M. François ELIE** précise l'importance d'être présent sur ces différents événements pour promouvoir la mutualisation et la nécessaire optimisation des dépenses publiques pour les développements qui n'existent pas : les choses avancent et la présence de l'ADULLACT permet de rappeler que l'association est motrice sur ces thèmes.

## RAPPORT FINANCIER

**14h38 - M. François ELIE** donne la parole à **M. Pascal FEYDEL** pour la présentation du rapport financier.

**M. Pascal FEYDEL** indique donc que, suite à un neuvième exercice classique (12 mois), les bilans réalisés par **M. Vincent LAMBERT**, expert-comptable à Montpellier, affichent un résultat net comptable de 33 507,00 €.

	2011	2010	Variation
Cotisations	628 915	605 282	+ 3,90 %
Participations congrès	16 292	20 000	- 18,52 %
Aides et subventions	30 000	0	N/S
Transfert de charges	2 069	753	+ 174,77 %
Autres produits	0	0	N/S
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>677 276</b>	<b>626 035</b>	<b>+ 8,19 %</b>
Produits financiers	1 609	754	+ 113,40 %
Produits exceptionnels	5 000	1	N/S
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>683 885</b>	<b>626 790</b>	<b>+ 9,11 %</b>
Achats non stockés	58 125	49 681	+ 17,00 %
Services extérieurs	56 945	43 466	+ 31,01 %
Autres services extérieurs	79 706	85 016	- 6,24 %
Impôts, taxes et versements assim.	22 549	21 421	+ 5,27 %
Salaires et traitements	284 282	253 505	+ 12,14 %
Charges sociales	119 072	109 719	+ 8,52 %
Autres charges de personnel	14 750	17 497	- 15,69 %
Dotations aux amortissements	11 009	11 681	- 5,74 %
Autres charges	72	0	N/S
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>646 510</b>	<b>591 986</b>	<b>+ 9,21 %</b>
Charges financières	121	315	- 61,58 %
Charges exceptionnelles	3 747	2	N/S
Impôt sur les bénéfices dus	0	24	- 100,00 %
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>650 379</b>	<b>592 327</b>	<b>+ 9,80 %</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>33 507</b>	<b>34 463</b>	<b>- 2,76 %</b>

Par rapport à 2010, les produits d'exploitation de l'exercice 2011 sont relativement supérieurs du fait de

- l'obtention d'une subvention de 30 000,00 € en provenance du Service Interministériel des Archives de France (SIAF) alors que ce poste était nul en 2010

Par ailleurs, le niveau des produits d'exploitation a augmenté en 2011 grâce aux cotisations enregistrées suite à l'adhésion de nouveaux membres : en 2011, la balance entre les nouvelles adhésions et les résiliations / transferts enregistrés s'élèvent à 23 633,00 €.

Par rapport à 2010, les charges d'exploitation ont également augmenté, et les principales variations concernent les postes suivants :

- les « locations immobilières » ont connu une variation de + 30,21 % pour s'établir à 35 946,00 €, s'expliquant par l'augmentation de la superficie des locaux occupés
- mécaniquement, les « salaires et traitements » et « charges sociales » ont respectivement connu une variation de + 12,14 % et + 8,52 % pour s'établir à 284 282,00 € et 119 072,00 €, s'expliquant par l'embauche en Contrat à Durée Déterminée de **Mlle Cécile OCHMAN** et **M. Stéphane SAMPAIO** pour la mise en œuvre de développements autour du projet [as@lae](mailto:as@lae), et ce dans le cadre de la subvention versée par le SIAF.

**M. Pascal FEYDEL** poursuit par la présentation du détail par poste de recettes et de dépenses :

	Prévisionnel	Réalisé	Ecart
Cotisations	614 650	628 915	14 265
Participations congrès	15 000	16 292	1 292
Aides et subventions	0	30 000	30 000
Stages	3 000	0	-3 000
Transfert de charges	0	2 069	2 069
Autres produits	0	0	0
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>632 650</b>	<b>677 276</b>	<b>44 626</b>
Achats	27 300	17 781	-9 519
Locaux	36 600	42 991	6 391
Poste et télécommunications	5 160	2 816	-2 344
Frais de déplacement	60 000	51 901	-8 099
Frais de personnel	358 009	406 511	48 502
Assurances	4 000	4 089	89
Impôts et taxes	22 000	22 549	549
Prestations / honoraires	42 000	46 817	4 817
Publicité	22 250	26 450	4 200
Amortissement	12 000	11 009	-991
Provisions	7 200	11 593	4 393
Autres charges	6 000	2 002	-3 998
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>602 519</b>	<b>646 509</b>	<b>43 990</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>30 131</b>	<b>30 767</b>	<b>636</b>



Les produits d'exploitation de l'exercice 2011 sont supérieurs aux prévisions et représentent un écart de + 44 626,00 €. Les principaux écarts concernent :

- le montant des cotisations enregistrées qui est dépassé, soit un écart de + 14 265,00 €
- la subvention SIAF qui n'était pas intégrée aux prévisions, soit un écart de + 30 000,00 €
- les stages de sensibilisation aux logiciels libres qui n'ont pas été réalisés en 2011 à l'ENACT de Montpellier, faute d'un nombre de participants suffisant, soit un écart de - 3 000,00 €

Les charges d'exploitation de l'exercice 2011 sont également sensiblement supérieures aux prévisions et représentent un écart de + 43 990,00 €. Les principaux écarts concernent :

- les frais de personnels qui sont supérieurs du fait des Contrats à Durée Déterminée conclus dans le cadre de la subvention SIAF, soit un écart de + 48 502,00 €
- les achats de matériel impactés par la suspension de l'acquisition d'un SAN, soit un écart de - 9 519,00 €
- les frais de déplacement en baisse du fait d'une meilleure anticipation et d'une meilleure maîtrise, soit un écart de - 8 099,00 €

## RAPPORT D'EXPERTISE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

---

**14h43 - M. François ELIE** donne ensuite la parole à **Mme Carla BESTIEU**<sup>2</sup>, collaboratrice de **Mme Florence GABRIEL**, Commissaire aux Comptes chez KPMG Entreprises, venue présenter les conclusions de son audit sur les comptes 2011 de l'ADULLACT effectué les 8 et 9 mars 2012.

Dans le cadre de sa synthèse sur les comptes 2011 de l'ADULLACT, **Mme Carla BESTIEU** rappelle à l'assemblée les missions qui sont confiées par l'ADULLACT à KPMG dans le cadre de son intervention, à savoir un contrôle de régularité et de sincérité des éléments comptables de l'association. L'examen de la conformité des fonds affectés révèle que les comptes sont en adéquation par rapport aux statuts. **Mme Carla BESTIEU** conclut donc son rapport général en « **certifiant que les comptes sont sincères et réguliers par rapport à la loi française** ».

Dans le cadre de son rapport spécial sur les conventions réglementées, **Mme Carla BESTIEU** débute en rappelant que ce rapport a pour objectif de préciser les relations conventionnées existantes entre l'association ADULLACT et ses administrateurs.

A ce titre, les conventions modifiées ou nouvelles suivantes ont été identifiées :

- Avenant en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011 à la convention de sous-location des locaux « 836 rue du Mas de Verchant – 34000 MONTPELLIER » entre ADULLACT Projet, locataire principal, et l'association ADULLACT pour une superficie de 244m<sup>2</sup>, un loyer mensuel de 3 418,25 €, des charges provisionnelles mensuelles de 671,82 €, soit une facturation 2011 de 42 991,04 € TTC d'ADULLACT Projet à l'association ADULLACT
- Convention en date du 25 octobre 2011 définissant la répartition des charges de fonctionnement entre ADULLACT Projet et l'association ADULLACT (fontaine à eau, téléphonie,

---

<sup>2</sup> KPMG Entreprises - 1567 avenue Albert Einstein - CS 79516 - 34960 MONTPELLIER CEDEX 2  
[fgabriel@kpmg.fr](mailto:fgabriel@kpmg.fr) - [cbestieu@kpmg.fr](mailto:cbestieu@kpmg.fr) - Tél. 04 67 99 14 82

électricité, location de matériel, consommables), soit une facturation 2011 de 6 913,84 € TTC d'ADULLACT Projet à l'association ADULLACT

- Convention de partenariat en date du 10 novembre 2011 entre ADULLACT Projet et l'association ADULLACT définissant les modalités de services rendus et la contribution financière versée en contrepartie, soit une facturation 2011 de 22 500,00 € TTC d'ADULLACT Projet à l'association ADULLACT

## **APPROBATION DES COMPTES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

**14h45 - M. François ELIE** soumet les comptes 2011 de l'ADULLACT à l'approbation de l'Assemblée Générale.

**14h45 - vote : approuvés à l'unanimité**

A l'issu du vote, **M. François ELIE** remercie l'assemblée.

## **RESOLUTION SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT**

---

**14h46** - Sur les recommandations de **Mme Florence GABRIEL**, Commissaire aux Comptes chez KPMG Entreprises, et pour mise en conformité, il a été décidé de procéder annuellement à un vote sur l'affectation du résultat net de l'exercice écoulé.

**M. François ELIE** propose donc à l'Assemblée Générale d'approuver l'affectation en « report à nouveau » du résultat net 2011, soit 33 507,00 €.

**14h46 - vote : approuvé à l'unanimité**

## **MODIFICATIONS STATUTAIRES POUR LA RECONNAISSANCE D'UTILITE PUBLIQUE**

---

**14h47 - M. François ELIE** rappelle les différentes étapes de l'instruction réalisées :

- février / juin 2010 - mise en conformité des statuts et approbation en AG
- 24 juin 2010 - autorisation de l'AG pour le dépôt de la demande
- juin / août 2010 - constitution de la demande administrative
- août 2010 / février 2011 - élaboration d'une note d'information
- 21 février 2011 - dépôt de la demande auprès du Ministère de l'Intérieur

Le 23 septembre 2011 nous a été communiqué par le cabinet Milon & Associés, conseil de l'ADULLACT pour cette instruction, un courrier de refus débattu par le Conseil d'Administration lors de la séance du 10 novembre 2011.

Les motifs de refus avancés par le Ministère de l'Intérieur, qui traduisent une incompréhension, ont conduit l'ADULLACT à solliciter un entretien avec les services instructeurs de la demande : une réunion s'est ainsi tenue le 19 janvier 2012 au sein du Bureau des Associations et Fondations du Ministère de l'Intérieur.

Cette réunion a permis d'expliquer au service instructeur ce que faisait l'ADULLACT. Elle a permis également de relever plusieurs modifications statutaires supplémentaires à mettre en œuvre pour permettre à l'instruction d'aboutir :

- diminution du nombre de collectivités territoriales représentées au Conseil d'Administration
- mise en valeur du collège des adhérents individuels
- suppression des grilles de cotisations (renvoyées dans le règlement intérieur)

Moyennant ces ajustements et une note explicative brève, le dossier de l'ADULLACT devrait être soutenu auprès du Conseil d'Etat par le service instructeur.

**M. François ELIE** indique donc à l'assemblée qu'une nouvelle réunion sera planifiée avec le Bureau des Associations et des Fondations au cours du 4ème trimestre 2012 pour informer des décisions prises lors de la présente Assemblée Générale, et lui apporter la note d'explications.

Dans cette optique, **M. François ELIE** poursuit en précisant que les demandes d'ajustements statutaires attendus impliquent que le préambule des statuts soit reformulé. Dans ce cadre, la reformulation pourrait intégrer les points suivants :

- le repositionnement en épigraphe plutôt que dans le corps du texte de la citation de Richard M. STALLMAN « Je peux résumer le logiciel libre en trois mots : liberté, égalité, fraternité »
- le rappel sur le type d'économie induit par le logiciel libre et les risques d'appropriation induite sur les œuvres de la connaissance
- l'ajout de toutes les cibles visées par l'objet statutaire et pas simplement les collectivités territoriales et administrations publiques
- l'ajout des intérêts des uns et des autres publics à favoriser l'émergence de nouveaux logiciels libres
- l'ajout d'une dimension internationale favorable au rayonnement de la France
- une reformulation générale moins militante que le préambule initial

Suite à l'inventaire des modifications à mettre en œuvre dans le préambule, l'assemblée exprime ses doutes quant à la possibilité de voir adhérer plus de citoyens et d'associations sur la base de ces seules ajustements. **M. François ELIE** précise qu'il s'agit essentiellement de rendre les statuts éligibles à la Reconnaissance d'Utilité Publique et, au delà de les faire adhérer, faire surtout prendre conscience aux citoyens que l'ADULLACT œuvre également pour eux.

Le préambule reformulé proposé est donc le suivant :

"Je peux résumer le logiciel libre en trois mots: liberté, égalité, fraternité." Richard M. Stallman

Le logiciel libre ne vise pas la rente mais repose sur une économie de la valeur ajoutée. Il a vocation à garantir la liberté des utilisateurs et tend à constituer un patrimoine[1]. Le monde de la Recherche et de l'Industrie tire déjà profit des logiciels libres. Et les utilisateurs aussi, lorsque ces logiciels existent. Mais que faire lorsque ces logiciels (en particulier dans les domaines métiers) n'existent pas ?

Parce qu'il vaut mieux dépenser l'argent (surtout l'argent public) pour constituer un patrimoine que pour acheter un service et qu'il est plus prudent de répondre au même besoin en mutualisant qu'en y répondant tout seul, il s'est avéré nécessaire de trouver un lieu pour définir les besoins (les groupes de travail) et faire vivre les développements (la forge) des clients.

L'objectif de l'ADULLACT est ainsi de promouvoir, développer, mutualiser et maintenir un patrimoine commun de logiciels libres métiers dans les domaines les plus variés (particuliers, établissements scolaires, administrations, collectivités, associations, hôpitaux, entreprises).

Chacun est invité à participer et peut en tirer avantage :

- les citoyens à promouvoir un meilleur usage de leur contribution fiscale
- les associations qui peuvent consacrer davantage de ressources à leur objet qu'à leurs outils
- les collectivités en réduisant leur dépendance et en développant un tissu local de service sur leur territoire
- les entreprises en gagnant des marchés de proximité en vendant du service sur ces logiciels
- les établissements scolaires en réduisant la fracture numérique
- les universités en permettant à leurs étudiants de participer à des projets métiers
- les pays qui veulent construire/reconstruire une administrations électronique.

Ces logiciels libres sont déjà utilisés à l'international et contribuent au rayonnement de la France.

[1] Comme en témoignent les travaux d'Eben Moglen et de Lawrence Lessig.

**M. Elie SILBERSTEIN** fait observer qu'une affirmation du premier paragraphe est discutable sous cette formulation : il arrive qu'acheter un service soit préférable à acheter un patrimoine. **M. François ELIE** acquiesce et propose la formulation « Parce qu'il vaut *souvent* mieux... ».

**M. François ELIE** soumet donc au vote de l'Assemblée Générale la reformulation du préambule proposée.

**14h58 - vote : approuvée à l'unanimité**

L'assemblée fait ensuite remarquer que l'Open Data est certainement un phénomène qu'il faut valoriser car il traite du bien commun et revêt un intérêt pour une nouvelle cible : les « citoyens réutilisateurs » des données publiques.

A la question concernant l'intérêt de la Reconnaissance d'Utilité Publique pour l'ADULLACT, **M. François ELIE** précise qu'ils sont de 3 ordres :

- la possibilité de recevoir des dons et des legs, mais cet impact fiscal n'est pas moteur dans l'instruction
- le retour sur image et la crédibilité accordée par ce statut vis-à-vis de potentiels nouveaux membres
- la reconnaissance des travaux accomplis depuis 10 ans et la mise en relief du logiciel libre

Un membre de l'assemblée s'interroge sur la possibilité pour une collectivité de donner du code à l'ADULLACT et de céder ses droits de propriété. **M. François ELIE** précise que le don de code est déjà possible au travers d'une délibération actant la *libération* de code (mise sous licence libre et publication). Certaines délibérations parlent même de développements futurs. Les licences libres de

type copyleft permettent à l'auteur de partager ses droits avec l'utilisateur. Il faut toutefois prendre garde au fait que lors d'un achat de développement logiciel, l'auteur du code n'est pas celui qui le paie, mais celui qui réalise le développement. Il faut donc prévoir en amont du développement, et dans le marché, une clause de partage de la propriété non-exclusive du code. Car on ne peut donner que ce qu'on a.

**M. François ELIE** indique ensuite à l'assemblée que la note d'ajustement produite par le Bureau des Associations et des Fondations sera scrupuleusement suivie, toutefois il convient préalablement que l'Assemblée Générale statue sur 3 points dont 2 qu'il juge critiques.

Le premier point concerne le rejet dans le règlement intérieur des grilles de cotisations, et des points administratifs relatifs aux champs d'intervention du Délégué Général.

Aucune remarque n'ayant été formulée, **M. François ELIE** soumet donc au vote de l'Assemblée Générale cette résolution.

**15h15 - vote : approuvée à l'unanimité**

Le second point concerne la composition du Conseil d'Administration de l'ADULLACT et la volonté du Bureau des Associations et des Fondations de ne voir que 50% des sièges attribués aux personnes publiques : cette nouvelle composition semble devoir garantir l'indépendance de l'association vis-à-vis des autorités publiques et sa pérennité.

Sur ce point, l'assemblée réagit unanimement en indiquant que cette nouvelle composition serait paradoxale au regard des cotisations perçues puisque ce sont les collectivités qui contribuent à 95% au budget de fonctionnement de l'ADULLACT.

**M. François ELIE** propose à l'Assemblée Générale que la nouvelle composition du Conseil d'Administration permettent aux collectivités territoriales et administrations publiques de conserver 1 voix de majorité.

**15h25 - vote : approuvé à l'unanimité**

Le troisième point concerne la possibilité de supprimer le quorum conditionnant la validité des délibérations prises en Assemblée Générale.

Sur ce point, l'assemblée indique, lors d'un débat nourri, que le quorum permet de conserver une transparence de gestion, de maintenir l'effort de participation aux Assemblée Générale, et de cautionner le renouvellement du Conseil d'Administration.

**M. François ELIE** soumet donc au vote de l'Assemblée Générale le maintien du quorum.

**15h32 - vote : approuvé à la majorité, 3 votes contre**

## **DESIGNATION DE DEUX MANDATAIRES AUPRES DU CONSEIL D'ETAT**

---

**15h33 - M. François ELIE** indique que le Bureau des Associations et des Fondations préconise la nomination de 2 mandataires en charge de vérifier l'adéquation des statuts par rapport aux prérogatives du Conseil d'Etat et de participer aux réunions d'instruction à venir.

En l'absence d'autres candidats, **M. François ELIE** propose à l'Assemblée Générale que **M. Pascal FEYDEL** et lui-même soient mandatés.

**15h35 - vote : approuvé à l'unanimité**

## **CHANGEMENT DE TITRE DE L'ASSOCIATION**

---

**15h36** - Suite à une récente réunion du Conseil d'Administration, **M. François ELIE** indique qu'il avait été envisagé que la signification de l'acronyme ADULLACT soit changée en faisant apparaître les notions de « Territoires » et « Citoyens » pour répondre aux prérogatives de la Reconnaissance d'Utilité Publique.

Sur cette base, l'avis des permanents de l'association a été sollicité : une note rédigée par les salariés a ainsi permis d'alerter le Conseil d'Administration sur les risques d'un tel changement, parce que les membres se reconnaissent dans l'acronyme actuel.

**M. François ELIE** conclut en se félicitant que la note des salariés ait alerté le Conseil d'Administration sur ce point, et soumet donc au vote de l'Assemblée Générale le maintien de la signification actuelle de l'acronyme ADULLACT, à savoir « Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales ».

**15h43 - vote : approuvé à l'unanimité**

## **TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

---

**15h44** - Depuis 2010, les équipes d'ADULLACT et d'ADULLACT Projet occupent les mêmes locaux, via une convention de sous-location entre la coopérative et l'association.

Il est proposé d'officialiser le transfert du siège social de l'ADULLACT, anciennement domicilié 315 Cours Messier – 34000 MONTPELLIER, au :

836, rue du Mas de Verchant  
Bâtiment Le Tucano  
34000 MONTPELLIER

**M. François ELIE** soumet donc au vote de l'Assemblée Générale le transfert du siège social de l'ADULLACT.

**15h45 - vote : approuvé à l'unanimité**

## **RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

**15h46** - Suite aux ajustements statutaires actés précédemment, **M. François ELIE** indique en préambule que le Conseil d'Administration de l'ADULLACT sera désormais composé au maximum de 21 membres (contre 25 précédemment), élus pour un mandat de 2 ans et par les membres de chaque collège.

La composition statutaire du Conseil d'Administration sera désormais la suivante :

- 11 représentants des collectivités territoriales et assimilées, des administrations et établissements dépendant de l'Etat, des établissements publics de santé et assimilés
- 3 représentants des membres associés « associations »
- 2 représentants des membres associés « enseignement »
- 2 représentants des membres associés « entreprises »
- 2 représentants des membres associés « individus »
- 1 représentant des salariés

Pour le collège « collectivités territoriales et assimilées », **M. François ELIE** détaille les actes de candidatures enregistrés préalablement à la séance :

- ADICO - M. Emmanuel VIVE
- Communauté Urbaine de Lille - M. Philippe ALLART
- Commune de Vedène - M. Louis COSTEPLANE
- GIP e-bourgogne - M. Louis-François FLERI
- GrandAngoulême - M. François ELIE
- Syndicat Mixte e-mégalis - Mme Céline FAIVRE

Le nombre de candidatures étant insuffisant, **M. François ELIE** effectue un appel à candidature auprès de l'assemblée des membres présents et il ressort les candidatures complémentaires suivantes :

- Conseil Régional d'Aquitaine - par l'intermédiaire de M. Jean-Paul CHIRON
- Centre de Gestion du Nord - par l'intermédiaire de M. Maurice DE BOSSCHER
- Ville de Paris - par l'intermédiaire de M. Pierre LEVY
- Conseil Général de la Seine-Saint-Denis - par l'intermédiaire de M. Pascal JARRIGE

Conformément aux statuts, un siège revient de droit à la DGME, unique membre du sous-collège des « administrations et établissements dépendant de l'Etat ». **M. Elie SILBERZTEIN**, présent au nom de la DGME, confirme cette candidature.

**M. François ELIE** propose aux membres du collège des « collectivités territoriales et assimilées, des administrations et établissements dépendant de l'Etat, des établissements publics de santé et assimilés » de procéder à l'élection des candidatures ainsi recueillies, soit 11 sièges sur un maximum de 11.

**15h52 - vote : élus à l'unanimité**

Sont donc élus :

- ADICO - M. Emmanuel VIVE
- Centre de Gestion du Nord - M. Maurice DE BOSSCHER
- Communauté Urbaine de Lille - M. Philippe ALLART
- Commune de Vedène - M. Louis COSTEPLANE
- Conseil Général de la Seine-Saint-Denis - M. Jean-Pierre TROEIRA
- Conseil Régional d'Aquitaine - M. Jean-Paul CHIRON
- Direction Générale de Modernisation de l'Etat - M. Philippe KASPI
- GIP e-bourgogne - M. Louis-François FLERI
- GrandAngoulême - M. François ELIE
- Syndicat Mixte e-mégalis - Mme Céline FAIVRE
- Ville de Paris - M. Pierre LEVY

Pour le collège des membres associés « associations », **M. François ELIE** détaille les actes de candidatures enregistrés préalablement à la séance :

- Educ'OOo - M. Stéphane FONTAINE
- La Mouette - Mme Marie-Jo KOPP CASTINEL

**M. François ELIE** constate qu'il n'y a pas d'autres candidats dans l'assemblée et propose aux membres du collège des membres associés « associations » de procéder à l'élection des candidatures ainsi recueillies, soit 2 sièges sur un maximum de 3.

**15h54 - vote : élus à l'unanimité**

Sont donc élus :

- Educ'OOo - M. Stéphane FONTAINE
- La Mouette - Mme Marie-Jo KOPP CASTINEL

Pour le collège des membres associés « entreprises », **M. François ELIE** détaille les actes de candidatures enregistrés préalablement à la séance :

- BST Consultant - M. Olivier FOSSE

**M. François ELIE** constate qu'il n'y a pas d'autres candidats dans l'assemblée et propose aux membres du collège des membres associés « entreprises » de procéder à l'élection des candidatures ainsi recueillies, soit 1 siège sur un maximum de 2.

**15h55 - vote : élu à l'unanimité**

Est donc élu :

- BST Consultant - M. Olivier FOSSE

Pour le collège des membres associés « enseignement », **M. François ELIE** détaille les actes de candidatures enregistrés préalablement à la séance :

- MUTUALIBRE - M. Pierre JARRET

**M. François ELIE** constate qu'il n'y a pas d'autres candidats dans l'assemblée et propose aux membres du collège des membres associés « enseignement » de procéder à l'élection des candidatures ainsi recueillies, soit 1 siège sur un maximum de 2.

**15h56 - vote : élu à l'unanimité**

Est donc élu :

- MUTUALIBRE - M. Pierre JARRET

Pour le collège des membres associés « individus », **M. François ELIE** détaille les actes de candidatures enregistrés préalablement à la séance :

- Mme Claudine CHASSAGNE



- M. Pascal JARRIGE

**M. François ELIE** constate qu'il n'y a pas d'autres candidats dans l'assemblée et propose aux membres du collège des membres associés « individus » de procéder à l'élection de leurs représentants, soit 2 sièges sur un maximum de 2.

**15h57 - vote : élus à l'unanimité**

Sont donc élus :

- Mme Claudine CHASSAGNE
- M. Pascal JARRIGE

Il est précisé que préalablement à la séance, les salariés de l'ADULLACT ont élu à l'unanimité **M. Pascal KUCZYNSKI**, Directeur Technique de l'ADULLACT, en qualité de représentant du personnel.

Le Conseil d'Administration ainsi élu sera composé de 17 membres sur un maximum de 21.

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

**15h59** - En question diverse, il est précisé que l'ADULLACT organisera les 20 et 21 septembre 2012 à Montpellier la célébration du 10ème anniversaire de l'association, en remplacement du Congrès annuel habituel.

Organisée sur 2 jours, la célébration s'organisera autour des points suivants :

- lieu : Médiathèque Emile Zola de la Communauté d'Agglomération de Montpellier
- ouverture : par une personnalité reconnue pour son implication dans les logiciels libres et par un élu local
- animation : historique et perspectives de l'ADULLACT,
- large place accordée aux partenaires, démonstrations
- soirée de gala : visite d'une cave vinicole, dégustation de produits locaux,
- repas de gala

L'assemblée s'interroge sur la possibilité de faire la promotion de l'événement auprès de collectivités territoriales non membres de l'ADULLACT, et il est effectivement confirmé que les collectivités non adhérentes seront également conviées à la manifestation.

**16h07** - Le président, après avoir demandé aux participants s'ils ont des questions et en les remerciant pour leur participation active, clôt l'Assemblée Générale.

**François ELIE**  
Président de l'ADULLACT

**Matthieu PIAUMIER**  
Secrétaire de séance

## ANNEXE 1 : Liste des correspondants membres présents

---

1	Emmanuel VIVE, A.D.I.C.O.
2	Maurice DE BOSSCHER et Sylvain DEFROMONT, Centre de Gestion du Nord (pouvoir Marc MONTUELLE)
3	François ELIE, GrandAngoulême
4	Michel MATTEI, Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien
5	José POZO, Communauté de Communes Lodévois Larzac
6	Philippe ALLART, Communauté Urbaine de Lille
7	Michael COMBES, Communauté Urbaine du Grand Toulouse (pouvoir Ewane MONTHUBERT)
8	Maryse BLOIS, Conseil Généra de la Dordogne (pouvoir José GAVILAN)
9	Antoine GEORGEVAIL, Conseil Général de la Gironde
10	Xavier CHENEY, Conseil Général de la Drôme (pouvoir Yannick GIQUEL)
11	Stéphanie ROUX, Conseil Général de l'Hérault (pouvoir Sylviane DESCHAMPS)
12	Pascal JARRIGE, Conseil Général de la Seine-Saint-Denis
13	François FLOC'H, Conseil Général des Hauts-de-Seine
14	Thierry GAUTIER, Conseil Général des Deux-Sèvres
15	Hubert CAHEN, Conseil Général d'Indre-et-Loire
16	Jean-Paul CHIRON, Conseil Régional d'Aquitaine
17	Bruno LAURET, Conseil Régional de la Réunion
18	Elie SILBERZTEIN, Direction Générale de Modernisation de l'Etat (pouvoir Philippe KASPI)
19	Julien CARNOT, GIP e-bourgogne (pouvoir Louis-François FLERI)
20	Anthony DE VARREWAERE, Conseil Général de la Côte d'Or (pouvoir Dominique LAGOUTTE)
21	François RAYNAUD, Ville d'Arles
22	Olivier MORIN, Ville de Bergerac
23	Yanic BOURGADE, Ville de Bordeaux
24	Jérôme HECQUET, Ville de Maizières-les-Metz
25	Martine CHARABOUSKA, Ville de Marseille
26	Jean-Baptiste FRANCON, Ville de Moissy-Cramayel
27	Pierre LEVY, Ville de Paris
28	Philippe FREMONT, Ville de Pessac
29	Rachid KIDAI, Ville de Saint-Ouen
30	Laurent DEMAMETZ, Ville de Vedène
31	Alexis ANDUZE, SMICTOM du Carcassonnais
32	Lenny CARTIER, Syndicat Mixte Somme Numérique
33	Muriel CHABERT, Syndicat Mixte e-mégalis (pouvoir Céline FAIVRE)
34	Marie-Jo KOPP CASTINEL, La Mouette
35	Pierre JARRET, MUTUALIBRE
36	Julien COMBES, APITECH
37	Claudine CHASSAGNE
38	Vincent KOBER

## **ANNEXE 1 bis : Liste des membres représentés**

---

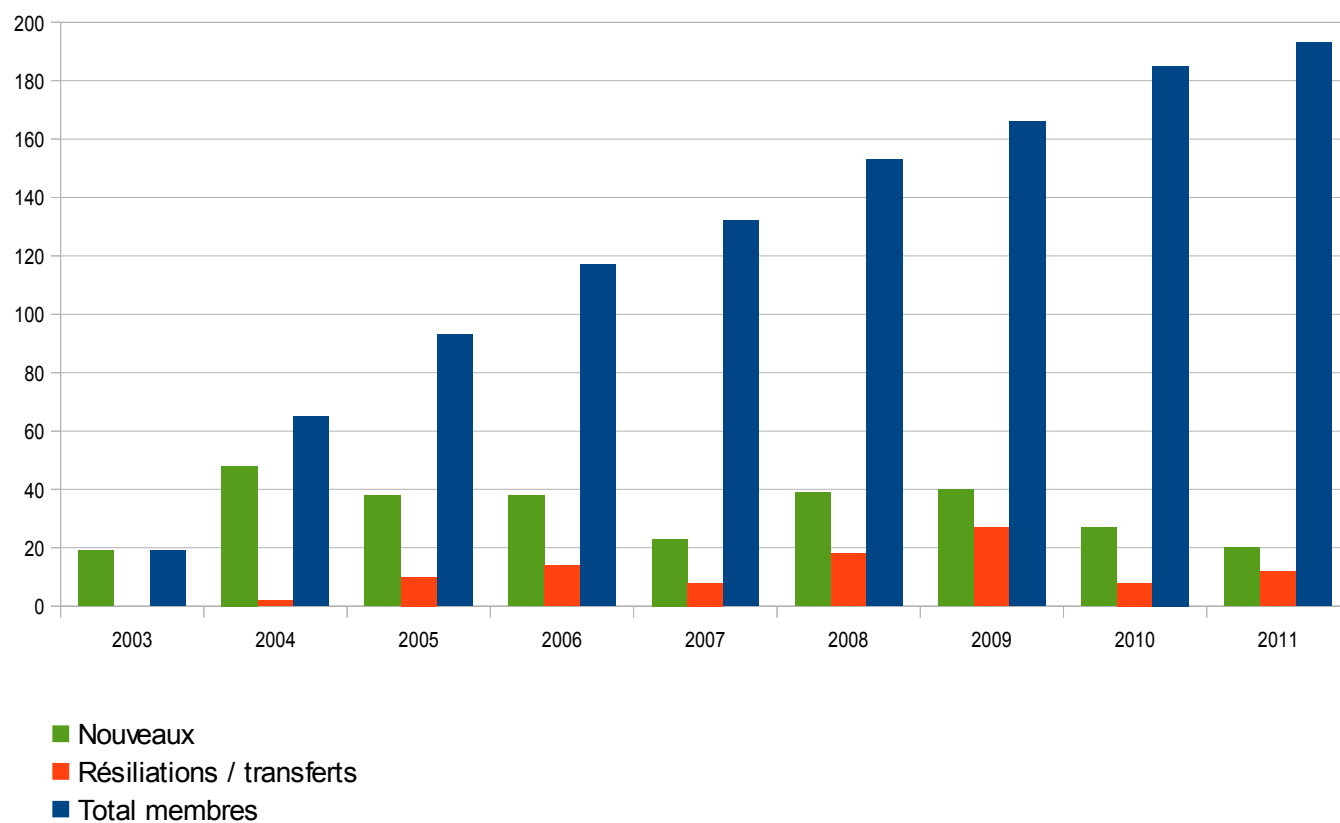
1	Syndicat Informatique de Charente-Maritime, donne pouvoir à François ELIE, GrandAngoulême
2	Ville de Bollène, donne pouvoir à François ELIE, GrandAngoulême
3	Conseil Général du Doubs, donne pouvoir à François ELIE, GrandAngoulême
4	C.I.V.I.S., donne pouvoir à François ELIE, GrandAngoulême
5	S.I.T.P.I., donne pouvoir à François ELIE, GrandAngoulême
6	Ville d'Albi, donne pouvoir à François RAYNAUD, Ville d'Arles
7	Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace, donne pouvoir à François RAYNAUD, Ville d'Arles
8	Gironde Numérique, donne pouvoir à Antoine GEORGEVAIL, Conseil Général de la Gironde
9	Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, donne pouvoir à Antoine GEORGEVAIL, Conseil Général de la Gironde
10	Collège Lamartine de Soissons, donne pouvoir à Pierre JARRET, MUTUALIBRE
11	Educ'OOo, donne pouvoir à Pierre JARRET, MUTUALIBRE
12	EURYTOS, donne pouvoir à Philippe ALLART, Communauté Urbaine de Lille
13	Ville d'Annecy, donne pouvoir à Olivier MORIN, Ville de Bergerac
14	Ville de Billy-Berclau, donne pouvoir à Maurice DE BOSSCHER, Centre de Gestion du Nord
15	SIVU des Inforoutes de l'Ardèche, donne pouvoir à Sylvain DEFROMONT, Centre de Gestion du Nord
16	Conseil Général du Territoire de Belfort, donne pouvoir à Claudine CHASSAGNE
17	Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, donne pouvoir à Jean-Paul CHIRON, Conseil Régional d'Aquitaine
18	Ville de Mions, donne pouvoir à Marie-Jo KOPP CASTINEL, La Mouette
19	Centre de Gestion de l'Ain, donne pouvoir à Philippe EYMARD, Centre de Gestion de l'Isère
20	Clermont Communauté, pouvoir en blanc remis à Philippe FREMONT, Ville de Pessac
21	Communauté d'Agglomération du Pays de Romans, pouvoir en blanc remis à Philippe FREMONT, Ville de Pessac
22	A.T.D.A., pouvoir en blanc remis à Pierre LEVY, Ville de Paris
23	Ville de Bezons, pouvoir en blanc remis à Pierre LEVY, Ville de Paris
24	Ville de Saint-Hilaire-du-Harcouet, pouvoir en blanc remis à Pierre JARRET, MUTUALIBRE
25	Ville de Narbonne, pouvoir en blanc remis à Philippe ALLART, Communauté Urbaine de Lille
26	Ville de Besançon, pouvoir en blanc remis à Olivier MORIN, Ville de Bergerac
27	Communauté de Communes de Verdun, pouvoir en blanc remis à Jérôme HECQUET, Ville de Maizières-les-Metz
28	Ville de Bischheim, pouvoir en blanc remis à Hubert CAHEN, Conseil Général de l'Indre-et-Loire
29	Ville de Grigny, pouvoir en blanc remis Bruno LAURET, Conseil Régional de la Réunion
30	COGITIS, pouvoir en blanc remis à Muriel CHABERT, Syndicat Mixte e-mégalis

## **ANNEXE 1 ter : Liste des correspondants invités**

---

1	Carla BESTIEU, KPMG Entreprises
2	Pascal FEYDEL, ADULLACT
3	Pascal KUCZYNSKI, ADULLACT
4	Matthieu PIAUMIER, ADULLACT
5	Jean PEYRATOUT, ABUL

## ANNEXE 2 : Graphique de présentation de l'évolution du nombre d'adhérents



## ANNEXE 3 : Compte de résultat 2011

ADULLACT

## COMPTE DE RÉSULTAT

page 3

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services								
<b>Montants nets produits d'expl.</b>								
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			30 000	4,43			30 000	N/S
Dons								
Cotisations			645 208	95,27	625 282	99,88	19 926	3,19
Legs et donation								
Produits liés à des financements réglementaires								
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			-0	0,00				
Autres produits								
Reprise de provisions								
Transfert de charges			2 069	0,31	753	0,12	1 316	174,77
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>677 276</b>	<b>100,00</b>	<b>626 035</b>	<b>100,00</b>	<b>51 241</b>	<b>8,19</b>
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>677 276</b>	<b>100,00</b>	<b>626 035</b>	<b>100,00</b>	<b>51 241</b>	<b>8,19</b>
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)								
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>								
De participations			1 608	0,24	651	0,10	957	147,00
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			1	0,00	1	0,00		0,00
Autres intérêts et produits assimilés					102	0,02	-102	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>1 609</b>	<b>0,24</b>	<b>754</b>	<b>0,12</b>	<b>855</b>	<b>113,40</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>								
Sur opérations de gestion					1	0,00	-1	-100,00
Sur opérations en capital			5 000	0,74			5 000	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges								
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>5 000</b>	<b>0,74</b>	<b>1</b>	<b>0,00</b>	<b>4 999</b>	<b>N/S</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>683 885</b>	<b>100,98</b>	<b>626 790</b>	<b>100,12</b>	<b>57 095</b>	<b>9,11</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>								
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>683 885</b>	<b>100,98</b>	<b>626 790</b>	<b>100,12</b>	<b>57 095</b>	<b>9,11</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>								
Achats de marchandises et de matières premières								
Variation de stock marchandises et matières premières								
Autres achats non stockés			58 125	8,58	49 681	7,94	8 444	17,00
Services extérieurs			56 945	8,41	43 466	6,94	13 479	31,01
Autres services extérieurs			79 706	11,77	85 016	13,58	-5 310	-6,24
Impôts, taxes et versements assimilés			22 549	3,33	21 421	3,42	1 128	5,27
Salaires et traitements			284 283	41,97	253 505	40,49	30 778	12,14
Charges sociales			119 072	17,58	109 719	17,53	9 353	8,52
Autres charges de personnel			14 750	2,18	17 497	2,79	-2 747	-15,69

<b>ADULLACT</b>	<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>	page 4
Période du 01/01/2011 au 31/12/2011	Présenté en Euros	

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Subventions accordées par l'association	11 009	1,63	11 681	1,87	-672	-5,74
Dotations aux amortissements						
Dotations aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	72	0,01			72	N/S
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>646 510</b>	<b>95,46</b>	<b>591 986</b>	<b>94,56</b>	<b>54 524</b>	
Quote-part de résultat sur opérations communes (II)						
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées	121	0,02	315	0,05	-194	-61,58
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
<b>Total des charges financières (III)</b>	<b>121</b>	<b>0,02</b>	<b>315</b>	<b>0,05</b>	<b>-194</b>	<b>-61,58</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>						
Sur opérations de gestion	233	0,03	2	0,00	231	N/S
Sur opérations en capital	3 514	0,52			3 514	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>3 747</b>	<b>0,55</b>	<b>2</b>	<b>0,00</b>	<b>3 745</b>	<b>N/S</b>
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)			24	0,00	-24	-100,00
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>650 379</b>	<b>96,03</b>	<b>592 327</b>	<b>94,62</b>	<b>58 052</b>	<b>9,80</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	<b>33 507</b>	<b>4,95</b>	<b>34 463</b>	<b>5,50</b>	<b>-956</b>	<b>-2,76</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>683 885</b>	<b>100,98</b>	<b>626 790</b>	<b>100,12</b>	<b>57 095</b>	<b>9,11</b>

<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
<b>PRODUITS :</b>						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>TOTAL</b>						
<b>CHARGES :</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole						
<b>TOTAL</b>						

## ANNEXE 4 : Bilan 2011

ADULLACT

**BILAN ACTIF**

page 1

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	58 813	42 613	16 200	3,65	19 633	5,64
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>						
Participations	50 029		50 029	11,28	50 029	14,37
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>108 842</b>	<b>42 613</b>	<b>66 228</b>	14,94	<b>69 662</b>	20,01
<b>STOCKS ET EN COURS:</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	78 060		78 060	17,61	134 090	38,51
<b>Autres créances</b>						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	6 602		6 602	1,49	600	0,17
Valeurs mobilières de placement	90 554		90 554	20,43	555	0,16
Disponibilités	199 869		199 869	45,08	141 585	40,67
Charges constatées d'avance	2 020		2 020	0,46	1 674	0,48
<b>TOTAL (II)</b>	<b>377 105</b>		<b>377 105</b>	85,06	<b>278 504</b>	79,99
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>485 946</b>	<b>42 613</b>	<b>443 333</b>	100,00	<b>348 166</b>	100,00

ADULLACT

**BILAN PASSIF**

page 2

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)	
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:</b>				
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	240 406	54,23	205 943	59,15
Résultat de l'exercice	33 507	7,56	34 463	9,90
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
<b>TOTAL(I)</b>	<b>273 913</b>	61,78	<b>240 406</b>	69,05
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>FONDS DEDIÉS</b>				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
<b>TOTAL(III)</b>				
<b>DETTES</b>				
Emprunts et dettes assimilées			3 917	1,13
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	33 808	7,63	12 151	3,49
Autres	133 612	30,14	91 692	26,34
Produits constatés d'avance	2 000	0,45		
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>169 420</b>	38,22	<b>107 760</b>	30,95
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>443 333</b>	100,00	<b>348 166</b>	100,00
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				



## **ANNEXE 5 : Projet de préambule aux statuts**

---

épigraphe:

"Je peux résumer le logiciel libre en trois mots: liberté, égalité, fraternité." Richard M. Stallman

Le logiciel libre ne vise pas la rente mais repose sur une économie de la valeur ajoutée. Il a vocation à garantir la liberté des utilisateurs et tend à constituer un patrimoine[1]. Le monde de la Recherche et de l'Industrie tire déjà profit des logiciels libres. Et les utilisateurs aussi, lorsque ces logiciels existent. Mais que faire lorsque ces logiciels (en particulier dans les domaines métiers) n'existent pas ?

Parce qu'il vaut mieux dépenser l'argent (surtout l'argent public) pour constituer un patrimoine que pour acheter un service et qu'il est plus prudent de répondre au même besoin en mutualisant qu'en y répondant tout seul, il s'est avéré nécessaire de trouver un lieu pour définir les besoins (les groupes de travail) et faire vivre les développements (la forge) des clients.

L'objectif de l'ADULLACT est ainsi de promouvoir, développer, mutualiser et maintenir un patrimoine commun de logiciels libres métiers dans les domaines les plus variés (particuliers, établissements scolaires, administrations, collectivités, associations, hôpitaux, entreprises).

Chacun est invité à participer et peut en tirer avantage:

- les citoyens à promouvoir un meilleur usage de leur contribution fiscale
- les associations qui peuvent consacrer davantage de ressources à leur objet qu'à leurs outils
- les collectivités en réduisant leur dépendance et en développant un tissu local de service sur leur territoire
- les entreprises en gagnant des marchés de proximité en vendant du service sur ces logiciels
- les établissements scolaires en réduisant la fracture numérique
- les universités en permettant à leurs étudiants de participer à des projets métiers
- les pays qui veulent construire/reconstruire une administrations électronique.

ces logiciels libres sont déjà utilisés à l'international et contribuent au rayonnement de la France.

[1] Comme en témoignent les travaux d'Eben Moglen et de Lawrence Lessig.

## ANNEXE 6 : Note du Bureau des Associations et des Fondations

---

# NOTE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**De :** MARTINEZ Jean-Marie DLPAJ [mailto:jean-marie.martinez@interieur.gouv.fr]

**Envoyé :** mardi 27 mars 2012 16:43

**À :** Yves Milon

**Objet :** Re: RUP ADULLACT

Monsieur bonjour,

Veillez trouver ci-après les observations demandées

D'une manière général, il convient de faire ressortir du projet et de la note explicative en particulier que l'association n'est pas liée de façon excessive aux administrations et collectivités territoriales (qu'il s'agisse de la gouvernance, de la composition de ses adhérents ou de ses finances), ce qui m'avait conduit à un rejet de votre demande par courrier du 23 septembre 2011 à la suite duquel lors de notre réunion du 19 janvier 2012 vous nous aviez assuré d'un fonctionnement différent et d'une évolution favorable au regard des critères énoncés.

**Au niveau de ses statuts**, cette remarque peut s'appliquer non seulement au titre de l'association, au **préambule**, à l'objet précisé dans l'**article 1** des statuts et aux moyens listés dans l'**article 2** mais également dans la représentation au conseil d'administration à l'**article 5**.

Toutes les personnes membres (ou leur représentant pour les personnes morales) d'une association reconnue d'utilité publique doivent avoir voix délibérative à l'Assemblée Générale et être éligible au conseil d'administration, ce qui est le cas actuellement et qu'il convient surtout de ne pas remettre en cause.

**Article 3 :** les montants des cotisations n'ont pas à figurer dans les statuts. Reprendre la formule des statuts types : « Les cotisations annuelles peuvent être relevées par décision de l'assemblée générale ».

**Article 5 :** le conseil d'administration doit être limité à 24 membres. Les effectifs du bureau ne peuvent excéder le tiers de ceux du conseil d'administration. Ce principe doit être respecté soit en figeant le nombre de membres du bureau, soit en laissant la possibilité comme actuellement d'avoir un nombre de vice-présidents, de conseillers, ou d'adjoints fluctuant **mais** en ajoutant la mention « sans que les effectifs ne puissent excéder le tiers de ceux du conseil d'administration ».

En ce qui concerne la vacance d'un administrateur après « il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale » ajouter « Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés ».

**Article 6 :** le conseil doit pouvoir se réunir sur la demande du président, ou du quart des membres dudit conseil ou du quart des membres de l'association.

**Article 8 :** aucun quorum n'est en principe requis pour la tenue d'une assemblée générale ordinaire. Toutefois un tel quorum est tout à fait acceptable si la réunion d'une seconde assemblée est prévue dans l'hypothèse d'un défaut de quorum lors de la première réunion et qu'un délai raisonnable est prévu entre les deux assemblées. En l'espèce le délai de six jours semble court, en général c'est un délai de 15 jours qui est adopté.

**Article 3, 5 et 8 :** les collèges doivent être précisés et leur représentation effectivement équilibrée pour que les trois articles qui décrivent la définition des membres, la composition du conseil d'administration et le vote en assemblée générale soient sur ce plan sans ambiguïté notamment au niveau des deux derniers alinéas de l'article 8.

**Article 12 :** au 1° inscrire une somme d'un montant peu important (150 € minimum toutefois) et supprimer le 4° concernant le rachat des cotisations non prévu et non obligatoire.

**Article 16 :** afin de lever l'ambiguïté des statuts types, il est préférable de remplacer la 1ère phrase du 3<sup>ème</sup> alinéa « l'Assemblée doit se composer du quart au moins des membres en exercice » par « La présence du quart au moins des membres en exercice est requise pour que l'assemblée puisse délibérer » (ou une formule de ce type pour éviter la confusion entre le quorum nécessaire pour délibérer dans lequel la représentation n'est pas prise en compte et le vote de la résolution pour laquelle cette représentation est comptabilisée)

**Article 17 :** à l'instar de l'article 16, lever au 1<sup>er</sup> alinéa l'ambiguïté de rédaction afférent au quorum.

**Article 15, 19, 20 et 21 :** viser le ministre de l'intérieur (il est inutile de reprendre en entier le titre) et le ministre chargé de l'économie numérique (celui chargé de la jeunesse et des solidarités actives ne me semble pas adapté à l'activité de l'association)

**Article 18 :** remplacer « alinéa 5 » par « dernier alinéa »

**Article 20 :** au 1<sup>er</sup> alinéa supprimer « direction » (terme qui a été enlevé de l'article 5 de la loi de 1901)

Les dispositions prévues aux articles **23 et suivants** ont leur place dans un règlement intérieur.

Je demeure à votre disposition pour toute information qui vous serait nécessaire.

Cordialement

M. Jean-Marie MARTINEZ  
Bureau des associations et fondations  
Sous-direction des libertés publiques  
Directions des libertés publiques et des affaires juridiques  
Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités locales  
tel : 01 40 07 69 25  
mail : [jean-marie.martinez@interieur.gouv.fr](mailto:jean-marie.martinez@interieur.gouv.fr)

## **ANNEXE 7 : Nouvelle composition du Conseil d'Administration**

---

### **COLLEGE**

#### **des collectivités territoriales et assimilées, des administrations et établissements dépendant de l'Etat, des établissements publics de santé et assimilés**

- A.D.I.C.O.
- Centre de Gestion du Nord
- Communauté Urbaine de Lille
- Conseil Général de la Seine-Saint-Denis
- Conseil Régional d'Aquitaine
- Direction Générale de Modernisation de l'Etat
- GIP e-bourgogne
- GrandAngoulême
- Syndicat Mixte e-mégalis
- Ville de Paris
- Ville de Vedène

### **COLLEGE**

#### **membres associés « associations »**

- Educ'OOo
- La Mouette
- 1 siège vacant

### **COLLEGE**

#### **membres associés « enseignement »**

- MUTUALIBRE - M. Pierre JARRET
- 1 siège vacant

### **COLLEGE**

#### **membres associés « entreprises »**

- BST Consultant
- 1 siège vacant

### **COLLEGE**

#### **membres associés « individus »**

- Mme Claudine CHASSAGNE
- M. Pascal JARRIGE

### **COLLEGE**

#### **représentant des salariés**

- M. Pascal KUCZYNSKI